

SOMMAIRE

- P. 1 : Le mot du Maire
- P. 2 : Budget 2021
- P. 3 : Madame BROSSET
- P. 4 : Séverine et Laetitia
- P. 5 : Infos Mairie
- P. 7 : Communauté de Communes
- P. 8 : Nouvelles entreprises
- P. 10 : Associations
- P. 13 : Conseils municipaux
- P. 19 : Conseil Municipal des Enfants
- P. 20 : Les blagues du CME

Commune de
Vendrennes

Avril 2021 - N° 156

www.vendrennes.com

Le Vent Draine

Le mot de Madame le Maire

J'ai appris avec beaucoup de tristesse le décès de Madame Brosset. Nanette était une figure emblématique de notre commune. Elle fut un exemple de femme engagée, tant à son travail qu'au sein de la collectivité.

Son sens de l'accueil, de l'écoute, son dynamisme, ses compétences ont contribué au développement de notre commune.

Mes pensées vont à Jean ainsi qu'à ses enfants.

L'étude avec les services techniques de la communauté de communes pour la rénovation de la salle de sport et de la salle Vendrina avance, nous allons bientôt lancer l'appel d'offres afin de choisir le maître d'œuvre.

Sachant qu'il n'y a plus de terrain disponible au lotissement des Musiciens, une demande de permis d'aménager pour un futur lotissement est en cours aux Chaumes.

Celui-ci est diligenté par un organisme privé en étroite collaboration avec la commune. Nous vous présenterons le projet abouti dans le prochain Vent Draine.

Mais si d'ores et déjà vous êtes intéressé pour une réservation vous pouvez contacter la mairie qui transmettra vos coordonnées à l'organisme.

Séverine Boudaud, agent administratif sur la commune depuis 2006 démissionne de son poste pour un nombre d'heures plus important sur la commune de St Paul en Pareds. Elle reste malgré tout Vendrennaise... Son énergie, sa bonne humeur et son professionnalisme vont nous manquer, merci Séverine pour tout le travail effectué et bon vent.

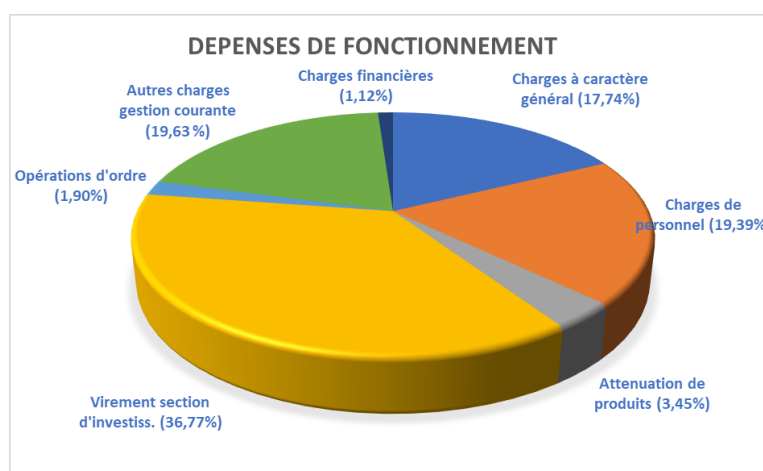
Bienvenue à Laetitia Perrin qui va la remplacer.

Roselyne PHILIPART
Maire de Vendrennes



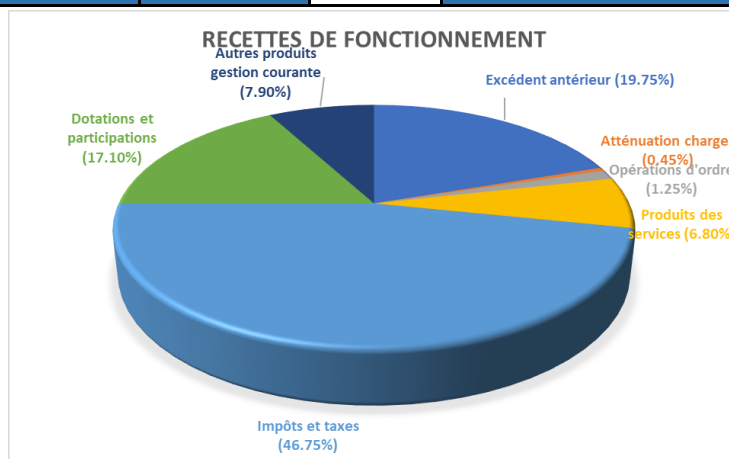
Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Euros		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Euros
Charges à caractère général			Excédent antérieur	
Charges de personnel			Atténuation charges de personnel	
Atténuation de produits			Opérations ordre	
Virement section investissement			Produits des services	
Opérations ordre			Impôts et taxes	
Autres charges de gestion courante			Dotations et participations	
Charges financières			Autres produits gestion courante	
			Produits exceptionnels	
TOTAL			TOTAL	



Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Euros		RECETTES D'INVESTISSEMENT	Euros
Déficit antérieur			Virement section fonctionnement	
Remboursement des emprunts			Produits des cessions	
Opérations d'équipements			Amortissement	
Opérations d'ordre			FCTVA	
			Taxe aménagement	
			Excédent fonctionnement	
			Subventions	
			Emprunt	
TOTAL			TOTAL	



Une Vendrennaise à l'honneur : Anne Brosset



Le 3 Février dernier, nous apprenions avec peine le décès de **Madame BROSSET**.

Pour beaucoup elle était « Nanette », pour d'autres « Madame BROSSET » qui a fait avec Monsieur BROSSET la célébrité de la Brioche et de Vendrennes bien au-delà des frontières du département et de la région, mais pour tous elle fut « **Madame le Maire** » de Vendrennes pendant 12 ans.

Ce fut un évènement en 1983 lorsqu'elle fut élue 1ère femme maire de Vendrennes après un mandat de conseillère municipale de 1977 à 1983 dans l'équipe de M. Baizet.

Elle a mis son énergie et son intelligence au service de la commune durant ces années importantes et charnières pour les petites communes qui allaient devoir s'unir et s'organiser pour offrir à la population de meilleurs services aux nombreuses normes.

La grande réalisation de son 1er mandat fut la construction, sur le terrain de volley, de notre salle de sports de 1983 à 1985. Simultanément Madame BROSSET a mené la réalisation de nombreux travaux de réfection : cour de l'école, routes communales, église.

En fin de 1er mandat et début du 2ème, ce fut la création du lotissement des Fleurs, dont les lots mirent du temps à trouver preneurs, autre temps... puis le gros chantier d'assainissement du bourg, indispensable car des inondations spectaculaires se produisaient et les plus anciens se souviennent de la Nationale (maintenant Départementale) inondée en mars 1986.



Madame BROSSET a également marqué Vendrennes en faisant ériger en 1992 le Monument aux Morts victimes des guerres. Ceux-ci étaient notés sur des plaques dans l'église, puis au cimetière en 1985. Enfin ils eurent un emplacement dédié et propice aux commémorations civiles. « *Il a fallu attendre que le Maire soit une femme pour qu'il y ait un Monument aux Morts à Vendrennes !* » déclara Louis Boudeau, ancien combattant.

Parallèlement au long de ses 2 mandats, avec ses collègues maires des communes voisines, Madame BROSSET a établi les bases de ce qui deviendra plus tard la Communauté de Communes du Pays des Herbiers. Dès 1983 elle collabore à la création du **SIVOM** du canton des Herbiers (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) puis du **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique, pour les ordures ménagères) et enfin du **CRD** (Contrat Régional du Développement) pour faciliter les demandes de subventions. Bien sûr Madame BROSSET et son conseil y font adhérer la commune Vendrennes.

Ces créations aboutiront à la naissance de la « Com-Com » en 1995, année où Madame BROSSET décida de ne pas se représenter et de se consacrer à son entreprise et à sa famille.

Arrivée avec Monsieur BROSSET à une retraite bien méritée au cœur de Vendrennes, elle était toujours heureuse de participer aux cérémonies officielles et à la vie de la MARPA en tant que bénévole.



C'était un plaisir de la rencontrer à une manifestation, ou au détour d'une rue et d'avoir le temps d'une conversation toujours animée et intéressante.



Madame BROSSET, vous avez marqué Vendrennes, vous l'avez aidée à se moderniser, à se développer, à se dynamiser. Le conseil municipal et tous les Vendrennais vous en remercient et gardent le souvenir d'une « **Grande Dame** ».

Au revoir Séverine et bienvenue à Laetitia

Nous n'étions que quelques uns (covid oblige), élus, collègues de la poste, des services techniques et administratifs à dire merci et au revoir avec regret à Séverine BOUDAUD qui a passé 16 ans à la Mairie de Vendrennes. Avec talent et sourire, elle a assuré la polyvalence des remplacements à l'accueil, à la poste, et surtout mené dans l'ombre la communication de la commune ; le Vent Draine, le site internet, les courriers, les cartes de vœux c'était Séverine. A temps partiel à Vendrennes elle travaillait aussi à la mairie de St Paul en Pareds où elle va maintenant passer ses journées.

Bon vent
Séverine



Laetitia nous vient de Chavagnes en Paillers. Elle a effectué une partie de sa carrière dans l'administration territoriale en Ile de France, puis a élevé ses enfants en Vendée et est heureuse d'intégrer l'équipe de Vendrennes.

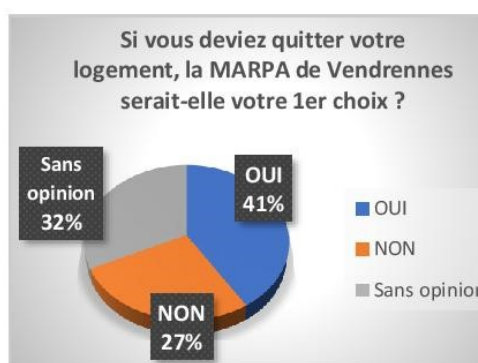
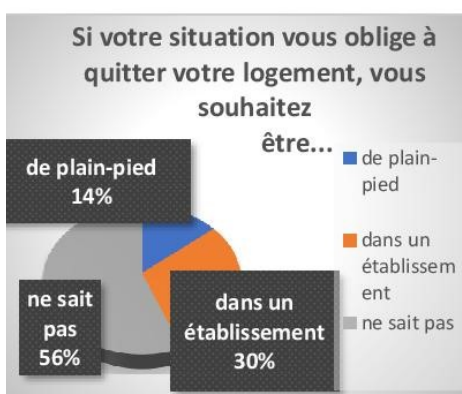
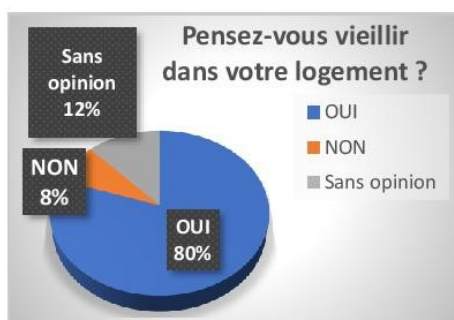
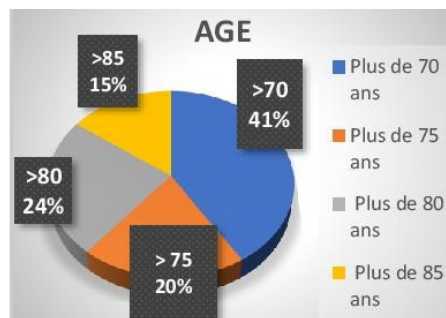
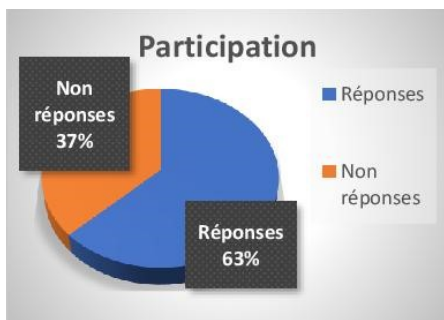
Bienvenue
Laetitia



Avant de partir pendant 15 jours, Séverine a pu passer les consignes à Laetitia PERRIN, recrutée pour la remplacer.

Un sondage auprès des Aînés à Vendrennes, pourquoi ?

Au mois de Janvier dernier, la commission sociale a lancé une enquête auprès de la population de Vendrennes âgée de plus de 70 ans sous forme de questionnaire à répondre anonymement, il s'agissait de sonder les vendrennais sur leurs projets face au vieillissement.



Ce, afin de nous donner des éléments concrets pour nourrir une réflexion intercommunale engagée sur le devenir de nos Maisons de Retraite du Pays des Herbiers et nous éclairer dans les choix à faire en terme de projet gérontologique pour les 10 années à venir. 63% des personnes concernées ont répondu et nous les en remercions beaucoup. Vous trouverez ici l'essentiel des résultats, si vous voulez en voir le détail il est possible de le demander à la mairie.

Il ressort que **80% souhaitent rester vieillir à domicile et 70% ont aménagé leur logement en conséquence** (accès, salle de bains). Il est intéressant de voir que les vendrennais sont prévoyants.

Si les personnes ne peuvent pas rester chez elles, 56% ne savent pas où elles iraient, Ehpad ou Marpa, le tout dépendant de leur état.

Naissances depuis le 21/12/20

Margaux JOLIMAY, née le 21 décembre 2020
Mila LELONG, née le 25 décembre
Liv GARDES, née le 26 décembre
Noah SIMONEAU, né le 16 janvier 2021
Baptiste COTTEVIEILLE, né le 10 février
Léandre JOGUET, né le 12 février

Tom OUVRARD, né le 14 février

Rose BARDON, née le 24 février

Emma LEAU, née le 3 mars

Chloé LEAU, née le 3 mars

Noah
GREAU,
né le 10
mars

Nous diffusons seulement les naissances dont nous avons l'autorisation écrite.

25 naissances sur l'année 2020



Décès

Robert GAUDUCHEAU, décédé le 20 janvier à 91 ans
Anne BROSSET, décédée le 3 février à 86 ans
Didier DURAND, décédé le 28 février à 66 ans



Si vous ne désirez pas que le décès d'un proche paraisse dans le bulletin communal, veuillez en informer la mairie au moment de l'évènement

IMPORTANT : CHANGEMENT DES ADRESSES MAIL DE LA MAIRIE

Les 3 adresses pour envoyer des mails à la mairie changent à partir du 15 Avril. Il y en aura désormais 4:

mairie@vendrennes.fr —> Bérangère pour l'administratif

accueil@vendrennes.fr —> Frédérique pour la cantine et les affaires courantes

communication@vendrennes.fr —> Laetitia pour les associations, les articles bulletin et site

technique@vendrennes.fr —> Agents techniques pour tous problèmes extérieurs (voirie, déchets, espaces verts, bâtiments, animaux errants etc...)

Les messages envoyés aux anciennes adresses seront automatiquement redirigés vers les nouvelles

Modification du bureau de vote

Les élections régionales et départementales auront lieu le 13 juin pour le 1er tour et le 20 juin pour le 2ème tour. En raison des conditions sanitaires, le bureau de vote sera transféré exceptionnellement dans les locaux du restaurant scolaire.

ÉLECTIONS
RÉGIONALES ET
DÉPARTEMENTALES

2021



Autorisation de travaux

Tous travaux ou modifications sur votre propriété sont soumis à une réglementation (clôture, abris de jardin, modification de l'usage d'une pièce...). Avant chaque projet d'amélioration de votre habitat ou dans votre jardin, vous devez au préalable vous renseigner en mairie pour les documents à fournir pour une éventuelle déclaration. Il faut alors un délai d'un mois à 3 mois au service instructeur pour donner son avis qui devra être validé par Mme le Maire. Nous remercions tout à chacun de bien vouloir suivre ses recommandations au risque de poursuites.





En application de l'article 84 du règlement sanitaire départemental, le brûlage en incinérateur ou à l'air libre des déchets verts ou autres, produits par les ménages **est interdit**. Ces déchets doivent être apportés en déchetterie ou recyclés par compostage.

Aucune dérogation ne peut être accordée

Loi du 1er janvier 2021



Pour lutter contre les abandons de chats, les maîtres possédant des félins non identifiés – c'est-à-dire non tatoués ou non-pucés – s'exposent depuis le 1er janvier 2021 à une amende de 750 €, comme l'indique le nouveau décret n° 2020-1625 du 18 décembre 2020.

Collecte des bouchons



Vous disposez actuellement d'un point de collecte de bouchons en plastique sur la commune. Pour proposer de nouveaux points de collecte à différents endroits sur des espaces publics, des bacs récupérateurs en grillage pourraient être installés. **Nous faisons appel aux bonnes volontés pour les confectionner**. Pour plus de renseignements, adressez-vous à la Mairie.

Règles de civisme

La convivialité, le bon voisinage, le respect de l'environnement, le maintien de notre qualité de vie doivent nous permettre de cohabiter ensemble en totale harmonie.

Il nous appartient de faire que notre commune soit agréable où il y fait bon vivre. Pour ce faire, **chacun d'entre nous, doit y contribuer en respectant tout simplement son voisin, son environnement, son quartier. Nous vous remercions de bien vouloir respecter les points de collecte de déchets (moloks et déchetterie) ou d'éviter de dégrader les espaces verts avec le passage d'un véhicule (voiture, scooter...).**

Horaires à respecter - Nuisances sonores

	LUNDI au VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE et JOURS FÉRIÉS
Activités professionnelles sur la voie publique ou dans les propriétés privées	7h00 – 20h00	8h00 – 19h00	Interdiction (sauf urgence ou dérogation du maire)
Appareils sonores de protection des cultures (sans excéder une période de 3 semaines)	7h00 – 21h00	8h00 – 21h00	8h00 – 10h00 18h00 – 20h00
Appareils de bricolage, de jardinage...	8h30 – 12h00 14h00 – 19h30	9h00 – 12h00 15h00 – 19h00	10h00 – 12h00

Un développement urbain harmonieux au Pays des Herbiers



Lancée officiellement en octobre 2018, l'élaboration du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** tenant lieu de programme local de l'Habitat (PLUiH) est un travail de longue haleine pour les élus du Pays des Herbiers.

Ce PLUiH remplacera les Plans Locaux d'Urbanisme communaux. Son objectif est de fédérer les forces et les atouts du territoire pour assurer un développement harmonieux entre nos 8 communes. Il traduit géographiquement la volonté politique, en termes d'aménagement, d'habitat, d'économie, d'implantation des grands équipements, de zonages... « *Ce PLUiH doit garantir la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune du territoire, pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population* », souligne Véronique Besse, Présidente du Pays des Herbiers.

La première étape a été la réalisation d'un diagnostic restitué en octobre 2019. Pour cela, l'intercommunalité a été accompagnée par plusieurs bureaux d'études spécialisés dans l'urbanisme, l'habitat, l'environnement ou encore l'agriculture.

La Communauté de communes vient d'achever la phase 2, celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette étape a permis de définir les grandes orientations politiques pour l'aménagement et le développement du Pays des Herbiers.

Nous entrons maintenant en phase 3. Cette troisième et avant dernière étape correspond à la traduction réglementaire du projet politique : détermination du zonage et du règlement. Ainsi, l'approbation définitive du PLUiH devrait intervenir fin 2022 après une ultime étape de validation administrative (avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, avis des personnes publiques associées et enquête publique).

Toutes les informations sur www.paysdesherbiers.fr ou à urbanisme@paysdesherbiers.fr

Échange et partage - Visite de convivialité

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, en partenariat avec la Fédération Familles Rurales de Vendée, propose des **visites de convivialité** à domicile pour rompre la solitude et l'isolement.

Parce que le quotidien devient parfois pesant, **ce service gratuit**, permet de partager un moment convivial autour de jeux, promenades ou discussions.

POUR QUI ?

Vous avez plus de 60 ans et résidez en maison ou appartement individuel ? Vous vous sentez seul(e) ou ressentez le besoin d'avoir de la compagnie ? Ou vous connaissez des seniors isolé (e)s



Contactez le C.I.A.S. du Pays des Herbiers
6, rue du Tourniquet 85500 LES HERBIERS

☎ 02 51 91 29 78

✉ cias@paysdesherbiers.fr



Consultation gestion de l'eau et des risques d'inondation

Le bon état de nos eaux, de nos fleuves, rivières, lacs et lagunes, de nos nappes souterraines et de nos littoraux est un objectif national et européen, tout comme la gestion des inondations. **C'est une ambition collective majeure pour les années à venir.** Les enjeux sont vitaux car nous devons adapter nos territoires au dérèglement climatique et enrayer la disparition de la biodiversité. Les schémas directeurs d'aménagement de la gestion des eaux et des plans de gestion des risques d'inondation, qui tracent sur les territoires politiques pour l'eau et les risques d'inondation, sont en cours d'élaboration. Ils seront adoptés début 2022 et mis en œuvre dans chaque bassin hydrographique de 2022 à 2027.

Cette consultation nationale, c'est l'occasion de vous informer et de vous exprimer sur des décisions qui nous engagent collectivement.

Nous sommes tous concernés. Votre avis compte !
Répondez en ligne sur
Sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr

ERRATUM : non présents sur la liste des entreprises dans le Vent Draine de janvier 2021, nous nous en excusons :

MADEMOISELLE ROSE - Mme AVRIT Mégane

Vente de produits Anny REY - Maquillage ZAO

85250 VENDRENNES

☎ 06.18.47.88.02

<https://mademoisellerosestheticienneadomicile>

Aurélie SACHOT pratique le REIKI et l'hypnose SAJECE



Installée à mon domicile, dans une pièce chaleureuse où la bienveillance est le maître mot, je vous accueille pour des séances d'Hypnose ou de Reiki.

J'ai adopté ces deux méthodes, car à des moments clés de ma vie, de mes expériences, elles m'ont apporté un soutien, un réel mieux-être. Je me suis donc initiée au Reiki, puis formée à l'hypnose Sajece, pour à mon tour vous accompagner sur votre chemin du bonheur.

Le Reiki est une méthode énergétique japonaise visant à remettre en contact l'énergie et votre force vitale. Par imposition des mains, une séance vous permet de relancer une dynamique ou de l'apaisement autant sur votre corps que sur votre psychisme.

L'Hypnose Sajece, cette méthode thérapeutique, très différente de l'hypnose de spectacle, est douce et puissante. Elle permettra, par le biais d'histoires ou contes métaphoriques, à votre inconscient de trouver la solution à votre problématique. Elle peut par exemple, vous accompagner pour supprimer le tabac dans votre vie, vous séparer d'un problème de peau, accueillir un sommeil de qualité, ou encore bien d'autres motivations. Ces histoires viennent supprimer en profondeur vos anciens programmes devenus aujourd'hui obsolètes, pour faire place et accueillir le meilleur pour vous.

Le choix de la séance vous revient, celle qui pour vous est la plus juste et la mieux adaptée à votre demande.

Il est également possible d'intervenir, pour les professionnels qui souhaitent faire entrer le bien-être au sein de leur entreprise ou d'apporter une nouveauté à leurs pratiques.

Aurélie Sachot

☎ 06.27.91.71.73 ✉ aurelie_sachot@orange.fr

Je suis à l'écoute de vos questionnements, de vos souhaits.

Erwan LEMAITRE pratique le SHIATSU



Le Bien-être s'invite chez vous ou sur votre lieu de travail.

Bénéficiez des bienfaits du Shiatsu quand vous le souhaitez, lors de vos pauses, en journée ou en soirée, et reconnectez-vous à l'Essentiel : Vous-même. Rien de tel qu'un moment pour soi. Délestez-vous des bagages de la vie active et détendez-vous un moment !



Erwan Lemaître ☎ 07.80.97.07.76

Facebook : ErwanLeMaitre85

✉ erwanlemaitreshiatsu@gmail.com

Instagram : ERWANLMSHIATSU

Qu'est-ce-que le SHIATSU ?

Le Shiatsu est un soin dérivé de la MTC (médecine traditionnelle chinoise) qui consiste en une série de massages et points de digipression sur l'ensemble des méridiens du corps, d'assurer la bonne

circulation de l'énergie, du sang et des liquides organiques. Ce qui permet de se maintenir en bonne santé toute l'année tout en procurant bien-être et détente.

Votre institut de beauté change de main !!



Suite à la reprise de l'institut de Maëva, c'est aux cotés de **Mélanie Besnard, 33 ans, native de Luçon et heureuse maman de deux jeunes enfants, que vous partagerez vos instants de bien-être en toute convivialité.**

« **Pause douc'heure** » a été créé en juillet 2012 en soin à domicile sur Treize septiers.

« Après l'obtention de mon CAP et BP professionnel en 2007 et avoir acquis l'expérience nécessaire au sein d'instituts en tant que salariée, notamment en parapharmacie à la Roche sur Yon, me mettre à mon compte était une évidence. J'ai même décidé de devenir conseillère des bijoux Victoria en amont pour répondre aux envies de beauté de mes clientes.

Aujourd'hui un réel coup de cœur sur l'institut de Vendrennes me permet de « poser mes valises » en dissociant ma vie professionnelle de ma vie privée.

Je souhaite proposer du bien-être en toute convivialité, autour de marques françaises aux odeurs gourmandes, du soin, du conseil, et de la mise en beauté avec le même accueil sympathique que je reçois des habitants de Vendrennes depuis ma reprise le mercredi février.

Quelques animations ponctuelles autour des bijoux vous seront aussi proposées pour vous faire plaisir ! »



Mélanie

☎ 02 51 61 73 41

✉ MEL87CED86@hotmail.fr

Hélène DEGOIS, cours particuliers à domicile

Je propose des cours particuliers à domicile en Français et Allemand ainsi qu'une aide aux devoirs de la primaire au collège.



☎ 06 19 24 45 18

✉ helene.degois@outlook.fr

Des cours particuliers en Français langue étrangère sont également accessibles aux adultes.

Paiement CESU (avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt)

Transports PRESSAC rejoint le groupe MAUFFREY

En 2021, c'est une nouvelle page qui s'écrit pour les Transports PRESSAC.

Après 12 ans en tant que dirigeants, Anne-Sophie LOIZEAU et Jean-François BONNEAU ont souhaité passer le relais au groupe MAUFFREY. Originaire des Vosges, ce groupe de 4000 salariés fondé en 1964 travaille sur des métiers de niches et veut renforcer son potentiel sur le transport lié à l'agriculture.

Nos activités-clés : transport aliments pour le bétail, transport avec chariot embarqué permettant au groupe MAUFFREY d'étendre son savoir-faire du transport spécialisé sur la zone ouest de la France.

Nous recrutons !

Envie de nous rejoindre ? Vous connaissez des conducteurs ? Nous recrutons en REGIONAL et en NATIONAL : 10 postes à pourvoir en 2021 pour soutenir notre croissance (nos offres sont disponibles sur le site <https://www.leboncoin.fr>)

Le groupe MAUFFREY offre aussi des possibilités à travers toute la France.

<https://mauffrey.simply-jobs.fr/search>)

Transports PRESSAC en quelques chiffres, c'est :
22 millions € de CA - 8 implantations
190 cartes grises moteurs - 200 salariés



Festy Volley le dimanche 13 juin 2021

Bonjour à tous,

Au moment où nous rédigeons cet article, les championnats de volley-ball sont toujours à l'arrêt, nous n'avons pas de visibilité sur la fin de la saison 2020-2021, mais nous espérons pouvoir retourner sur les terrains au plus vite, et que les manifestations planifiées pourront avoir lieu.

Malgré cet épisode Covid-19 inédit, qui a déjà trop duré, le VVB reste optimiste, et nous devons avancer coûte que coûte.



Manifestations à venir pour 2021

Opération Bières/Saucissons

En collaboration avec la *Brasserie Mélusine* et *Douceur de l'apéro*, nous organisons une vente de bières et de saucissons. Les commandes sont déjà en cours, vous avez jusqu'au samedi 17 avril. Le retrait aura lieu le **samedi 8 mai**. Le bon de commande a été distribué aux licenciés, mais si vous souhaitez en recevoir un, écrivez-nous à : vendrennesvb@live.fr.

Tombola

Le tirage au sort de notre tombola annuelle aura lieu le **samedi 8 mai**, les gagnants annoncés et contactés ce jour là, pourront retirer leur lot, en même temps que le retrait des commandes de l'opération bières et saucissons.

Festy Volley

Le plus grand tournoi de Volley-ball des Pays de Loire, est prévu le **dimanche 13 juin** à Vendrennes. Réservé aux jeunes de 5 à 20 ans, le tournoi est ouvert aux licenciés et aux non-licenciés. Festy Volley se déroulera sur le stade de Football de la commune.

Festy Scolaire

Toujours dans le but de promouvoir le Volley-ball auprès des jeunes, Festy scolaire aura lieu le **lundi 14 juin**, le lendemain de Festy Volley. Cette journée d'initiation aura donc lieu à Vendrennes, et sera proposée aux écoles de Vendée, pour les jeunes de CE2, CM1 et CM2.

Tournoi de tripléte

Notre tournoi annuel de Volley-ball aura lieu le **samedi 19 juin**, en plein air, sur le stade de Football.

Assemblée Générale du club

Vous pouvez d'ores et déjà noter la date de notre assemblée générale qui aura lieu le **vendredi 2 juillet**, à 19h. Ce sera aussi l'occasion pour les licenciés et nouveaux licenciés de signer leur licence pour la nouvelle saison.

Vide grenier

Comme chaque année, le vide-grenier du VVB aura lieu le **dimanche 5 septembre** dans la prairie du Bênet.

Retrouvez toute l'actualité du club sur la page facebook : [VVB Vendrennes Volley Ball](https://www.facebook.com/VVB.Vendrennes.Volley.Ball)
Pour contacter le club : vendrennesvb@live.fr

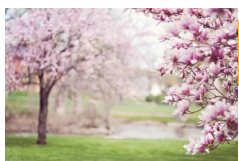
Pour la saison prochaine 2021-2022, le VVB sera très heureux d'accueillir de nouveaux licenciés, si vous souhaitez découvrir le Volley-ball, si vous êtes motivés et si vous souhaitez faire du sport dans la joie et la bonne humeur, vous serez les bienvenus.

Pour rappel le VVB ce sont des équipes jeunes, des équipes seniors et une équipe loisirs. N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions : vendrennesvb@live.fr

Dates à retenir :

Samedi 8 mai	Dimanche 13 juin	Lundi 14 juin	Samedi 19 juin
	Vendredi 2 juillet	Dimanche 5 septembre	

Sportivement !
Le bureau du
VVB



Le marché de Printemps

Le Marché de Printemps a été bouleversé dans son organisation, en raison de la pandémie que nous traversons. Certains projets n'ont pas pu être réalisés, comme le calendrier photos et le spectacle de Noël qui a été annulé. D'autres projets ont tout de même été menés à bien, comme la vente de gâteaux de Bijou courant Mars. La distribution des plants de légumes et fleurs sera réalisée en « drive » courant Avril. Cette année si particulière, nous conforte dans la confiance que vous portez à l'association. **Un GRAND MERCI à tous, parents d'élèves ou tout simplement Vendrennais, pour votre soutien.**

ANNULATION DU JUMBO RUN EN 2020 ET 2021 : REPORT EN 2022

Le Jumbo Run, initialement prévu le samedi 16 Mai 2020 et reporté au samedi 22 mai prochain est officiellement annulé pour la seconde fois... Il aura lieu le **SAMEDI 21 MAI 2022**, toujours à SAINT-FULGENT et même parcours...

Nous remercions tous les CME, Comités des fêtes, Municipalités, Associations qui avaient répondu présents à notre appel pour le passage du convoi dans leur communes ainsi que les partenaires, qui nous l'espérons, seront à nos côtés l'année prochaine, d'avance **MERCI POUR VOTRE CONFIANCE !**

Les Jumbo 2020 et 2021 oubliés.... **Vive le Jumbo 2022 : 30^{ème} jumbo**



ADAMAD NORD-EST VENDEE



ADAMAD
NORD-EST VENDEE

ADAMAD (Association Départementale d'Accompagnement et de Maintien A Domicile).

« L'Association a pour objet de proposer des services qui concourent à participer le plus longtemps possible au soutien à domicile principalement des personnes âgées et dépendantes et des personnes en situation de handicap mais également au soutien à domicile des familles.

« L'ADAMAD, un acteur qui vous accompagne à chaque étape de votre vie »

Le SSIAD (Service de Soins A Domicile) a pour mission d'assurer des soins d'hygiène et de confort sur prescription médicale en vue de :

- * Contribuer au maintien des personnes à domicile ;
- * Soutenir les aidants qui accompagnent une personne dépendante ;
- * Retarder les atteintes dues au vieillissement et/ou à la maladie ;
- * Faciliter le retour à domicile après une hospitalisation.

☎ Pour tout renseignement, contactez nous au 02 51 67 27 23

L'ESA (L'équipe Spécialisée Alzheimer) intervient, sur prescription médicale, auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées et de leur entourage. Les Assistants de Soins en Gérontologie et les ergothérapeutes, sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice, dispensent des séances de réhabilitation et d'accompagnement.

☎ Pour tout renseignement, contactez nous au 02 51 94 99 50

L'EqAAR (L'équipe d'Appui en Adaptation et Réadaptation) offre un accompagnement personnalisé à domicile aux personnes fragiles de plus de 60 ans qui souhaitent continuer à vivre chez elles. Les ergothérapeutes, diététiciennes et psychologues, sous la responsabilité d'un ergothérapeute coordinateur, conseillent sur l'adaptation du domicile et l'alimentation et proposent un accompagnement psychologique.

☎ Pour tout renseignement, contactez nous au 07 89 52 20 07

Les soins sont pris en charge par la Caisse Maladie de l'assuré. Les personnes accompagnées gardent le libre choix de leurs intervenants : médecin, infirmier, pharmacien, etc.

ESPACE VETEMENTS DU SECOURS CATHOLIQUE

L'Espace vêtements du Secours Catholique de Saint-Fulgent est de nouveau ouvert

TOUS LES SAMEDIS APRES-MIDI de 14 h 30 à 16 h 30

Mesures sanitaires mises en place, **port du masque et gel hydroalcoolique obligatoires**

Vous êtes un habitant du territoire vendéen ? Vous avez un projet qui répond à un besoin des habitants ? Ce projet participe au « **mieux vivre ensemble** » ? Vous souhaitez être accompagnés ?

L'Espace de Vie Sociale départemental La Cordée peut vous aider !

Devenue Espace de Vie Sociale départemental et soutenue par quatre partenaires : la CAF, le Conseil Départemental, la Fédération Départementale Familles Rurales et le Crédit Mutuel Océan de Vendée, la Cordée accompagne techniquement et/ou financièrement les collectifs d'habitants pendant toute la durée du projet.

L'espace de vie sociale est une structure associative de proximité qui touche tous les publics, à minima les familles, les enfants, les jeunes ainsi que les seniors dans le but de favoriser l'émergence de projets locaux portés par des habitants du territoire. Votre projet favorise l'une de ces initiatives : la création de lien social, la création de lien intergénérationnel, le développement local, la prévention, le développement durable ainsi que l'inclusion numérique ?

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'Espace de Vie Sociale La Cordée

www.lacordee85.org
 Fédération Départementale Familles Rurales
 ☎ 02 51 44 37 60

Panneaux solaires sur le toit de la MARPA Clair de Lune

Ensemble, bientôt, nous pourrions collectivement, si nous le souhaitons, rendre possible la production d'énergie solaire sur la toiture de la Marpa Clair de Lune.

Vendée Logement, propriétaire de la Marpa, en accord avec la Municipalité, a accepté d'emblée de mettre à disposition la toiture de l'établissement pour que nous y étudions l'installation de panneaux photovoltaïques.

L'Association Solaireau-Pays des Herbiers (loi 1901), est partie prenante d'une Société de Projets (Cowatt) qui accompagne, porte et fédère des projets de production d'énergies renouvelables portés par les citoyens, sur les Pays de Loire. Solaireau a des adhérents dans les différentes communes du Pays des Herbiers.

Le réchauffement climatique, vous le savez est en cours, mais ce n'est pas une fatalité. Des actions sont entreprises par l'Etat, les collectivités, les entreprises, les citoyens (mobilité, isolation, efficacité énergétique, économie...) : mais la marche est haute.

La Commune de Vendrennes produit 15.2% du total de sa consommation électrique en 2019 (grâce au solaire).

Remplacer les énergies fossiles (très majoritairement utilisées sur notre territoire) par des énergies renouvelables est une nécessité, et aussi une obligation légale.

Nous vous proposons d'être acteur financièrement de ce projet pour travailler à la transition énergétique nécessaire si nous voulons que nos enfants aient une existence acceptable. Le projet est bien parti, venez nous rejoindre pour y travailler



Nous vous tiendrons au courant dès que nous pourrions souscrire financièrement à ce projet. L'investissement se fera sous la forme de l'acquisition de parts sociales d'un montant unitaire de 100€.

Solaireau-Pays des Herbiers : paysdesherbiers.enr@gmail.com

Vous trouverez ci-contre les comptes-rendus. Toutes les décisions du Conseil Municipal font l'objet d'un affichage au tableau de la Mairie. Le Conseil Municipal est ouvert à tous, sans droit d'intervention. L'ordre du jour et l'intégralité du compte-rendu du Conseil Municipal sont diffusés, également, sur le site internet de la commune : www.vendrennes.com

Séance du 8 décembre 2020

Présents: Tous les membres en exercice.

Mme Sandra GODET a été désignée secrétaire de séance

Rénovations salle Vendrina / salle de sports – assistance à maîtrise – Convention entre la commune et la ville des Herbiers

Conformément à l'article 5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, des conventions qui ont pour objet la réalisation de prestations de services peuvent être conclues entre les départements, les régions, leurs établissements publics, leurs groupements, les syndicats mixtes, les établissements publics de coopération intercommunale, les établissements publics de coopération intercommunale ou entre les communes.

Dès lors, il est proposé de conclure une convention de prestations de service entre les communes de Vendrennes et des Herbiers afin de réaliser le projet suivant : **Restructuration et réhabilitation de la salle de sports et de la salle polyvalente Vendrina à Vendrennes.** La commune des Herbiers interviendra par le biais de prestations de services pour le compte de la commune de Vendrennes sur la mission d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**, consistant à mener une étude de faisabilité comprenant un recensement des besoins, un diagnostic sommaire des locaux existants, l'établissement d'un schéma fonctionnel des futurs aménagements à réaliser et une estimation du coût des travaux et du coût global de l'opération et à apporter un appui technique sur le choix de l'architecte (élaboration du dossier de consultation, analyse des offres...) et le suivi de chantier.

Budget (de la Commune des Herbiers vers la commune de Vendrennes) :

Coût horaire Ingénieur : 43€

Coût horaire dessinateur : 25.52€

Coût horaire d'un technicien : 37.60€

Un état sera réalisé annuellement en vue du remboursement des frais de personnel. Le remboursement des frais sera effectué en fin d'année civile au vu de l'état des frais avancés par la collectivité.

La convention prend effet à sa signature et prendra fin le 31/12/2021 ou au plus tard à l'achèvement de la mission.

Le conseil municipal, vu le Code Général des collectivités territoriales, vu la loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, vu le budget principal, vu le rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres par un vote à mains levées

- approuve la convention de prestations de services à intervenir entre la commune de Vendrennes et la commune des Herbiers telle que présentée ci-dessus,

- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, - impute les dépenses afférentes sur le budget principal.

-

Rénovations salle Vendrina / salle de sports demandes de subventions:

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle Vendrina et de la salle de sports

Madame le Maire présente le plan d'aménagement ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Honoraires :	186 000 €
Travaux:	1 494 000 €
Mobilier:	20 000 €
Total:	1 700 000 €

Recettes HT :

Etat:	680 000 €
Région:	75 000 €
Fond de concours CCPH	200 000 €
Sydev:	50 000 €
Instances sportives:	50 000 €
Emprunt:	645 000 €
Total:	1 700 000 €

Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

- Accepte le projet de dossier présenté par Mme le Maire (plans d'aménagement + plan de financement)

- Autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services et organismes concernés

- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Rénovation salle de sports demandes de subventions:

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle de sports Madame le Maire présente le plan d'aménagement ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Honoraires :	45 250 €
Travaux:	420 100 €
Total:	465 350 €

Recettes HT :

Etat:	189 900 €
Région:	20 950 €
Fond de concours CCPH :	55 860 €
Sydev:	13 965 €
Instances sportives:	50 000 €
Emprunt:	134 675 €
Total:	1 700 000 €

Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

- Accepte le projet de dossier présenté par Mme le Maire (plans d'aménagement + plan de financement)
- Autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services et organismes concernés
- Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Rénovations salle Vendrina demandes de subventions:

Madame le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la salle Vendrina Madame le Maire présente le plan d'aménagement ainsi que le plan de financement suivant :

Dépenses HT :

Honoraires :	140 750 €
Travaux:	1 073 900 €
Mobilier:	20 000 €
Total:	1 234 650 €

Recettes HT :

Etat:	490 000 €
Région:	54 050 €
Fond de concours CCPH :	144 140 €
Sydev:	36 035 €
Emprunt:	510 325 €
Total:	1 234 650 €

Après étude et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

- Accepte le projet de dossier présenté par Mme le Maire (plans d'aménagement + plan de financement)
- Autorise Mme le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services et organismes concernés

Autorise Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier .

Marché de fournitures espaces verts – accords cadres mono attributaires avec émissions de bons de commande—adhésion au groupement de commandes

Actuellement les 8 communes du territoire et la Communauté de Communes du Pays des Herbiers procèdent individuellement à l'achat de fournitures d'espaces verts pour leur fonctionnement courant.

La mutualisation des besoins permettrait d'obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses.

il est proposé la constitution d'un groupement de commandes avec les communes de Beaurepaire, les Herbiers, Mesnard la Barotière, Saint Mars la Réorthe, Saint Paul en Pareds, Vendrennes etl

a Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Pour ce faire, il convient de conclure un groupement de commandes. La convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera une Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

Compte tenu de l'estimation globale du marché pour l'ensemble du groupement supérieure à 214 000 € HT, et afin de pérenniser cette démarche, il est proposé de lancer, sous

forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de treize lots sous forme d'accords-cadres mono attributaires .

Les treize lots seront conclus à compter de leur date de notification jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable une fois, du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres par un vote à mains levées

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'espaces verts,
- désigne la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement,
- décide que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- élit pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - o Membre Titulaire : Thierry PINEAU
 - o Membre suppléant : Patrice ROUSSELOT
- autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- autorise Mme le Maire à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution

Adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée:

Vu les dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 108-2 ; Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu les prestations offertes par le service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Vendée telles que décrites dans la convention à intervenir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de solliciter l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposée
- d'autoriser Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au Service de Médecine Préventive selon projet annexé à la présente délibération ;
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Subvention au comité des œuvres sociales

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au comité des œuvres sociales des Herbiers depuis le 1er janvier 2015. Cet organisme a vocation à proposer des avantages aux agents communaux (billetterie, chèques cadeaux...)

Mme le Maire rappelle qu'une subvention, calculée par rapport à un pourcentage de la masse salariale, doit être versée. Pour l'année 2021, elle s'élève à 1 641.49 €

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL :

- accepte de verser la subvention de 1 641.49 € au COS des Herbiers

Subvention au club photos

Mme le Maire informe l'assemblée qu'en 2021, le club photos fêtera ses 40 ans. Pour ce faire, il organise une exposition courant juin. Les photos seront exposées sur un format au mètre. Pour ce faire, le club a besoin d'acquérir un kit pour leur imprimante dont le montant s'élève à 412.07 €

Madame le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention au club photo afin de leur permettre d'acheter ce kit. Après étude et délibération, le CONSEIL MUNICIPAL :

- décide de verser une subvention du montant du kit soit 412.07 €

Subvention rénovation façades

Madame le Maire rappelle la mise en place d'une opération de rénovation de façades et de toiture, en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un dossier de demande de subvention a été déposé par Monsieur Clément

BOSSARD, pour des travaux de toiture et d'enduit à la chaux. Conformément à la délibération en date du 22/12/1998, Madame le Maire demande à l'assemblée d'accepter le versement d'une subvention communale de 150 €.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées, le CONSEIL MUNICIPAL autorise Mme le Maire à faire le nécessaire pour le versement d'une subvention de 150 € à Mr BOSSARD

Opération argent de poche

Madame le Maire rappelle la mise en place en 2019 de l'opération "argent de poche" : ce dispositif s'inscrit dans le cadre du programme national "ville, vie, vacances" et permet d'embaucher des jeunes de 16 à 18 ans pour des travaux d'intérêt général, pour une durée de 4 jours maximum. Face au succès de ce dispositif, Mme le Maire propose de le reconduire en 2021. Pour les jeunes, c'est l'occasion de rendre service à la commune et de découvrir un environnement professionnel. Les chantiers, sous la responsabilité d'un encadrant, ont pour but d'améliorer le cadre de vie de notre commune et se déroulent sur une ou plusieurs demi-journées auprès des services techniques. Les activités proposées (entretien, désherbage, plantation, nettoyage...) s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons en contrepartie d'une indemnisation de 15 € par chantier. A la date du chantier, le jeune doit avoir 16 ans révolus et pas encore 18 ans. Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées :

- Approuve la reconduction du dispositif "argent de poche" pour l'année 2021

- Dit que les crédits nécessaires au règlement des jeunes sera inscrit au compte 65888 du budget principal

Séance du 2 février 2021

Présents : Tous les membres en exercice

Excusés : Messieurs Stéphane BARBARIT et Patrice ROUSSELOT

Le procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020 a été adopté à l'unanimité des membres présents. Madame Sonia CHENOUARD a été nommée secrétaire de séance.

PLUi - Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, le PADD est un document obligatoire qui vise à indiquer les souhaits de développement du territoire. Il s'agit des grands principes de développement en termes d'urbanisme et d'aménagement. Ce document a fait l'objet d'une présentation et d'un débat. Le PLUi devrait être approuvé fin 2022

Ecole Marie Godet – Montant du forfait communal 2021

La somme de 560 €/enfants est attribuée à l'école soit un total de 114 800 € pour 205 enfants.

Convention avec OGEC St Joseph-Le Brandon Un enfant de la commune est scolarisé à l'école St Joseph - le Brandon dans une classe spécialisée. La commune n'étant pas en mesure d'accueillir cet enfant, une convention va être signée avec l'OGEC et une participation identique à celle versée à l'école Marie Godet soit 560 € est attribuée

Attribution des subventions – 1ère partie Les subventions suivantes sont accordées : MFR Bournezeau : 50 € - IME Les Herbiers : 50 € - IREO Les Herbiers : 50 € - MFR Horticole

CFA La Roche/Yon : 150 € - IFACOM La Ferrière : 50 € - MFR l'Herbergement : 50 €

Attribution subventions aux associations locales Depuis 2016, il a été décidé d'attribuer une subvention aux associations locales qui encadrent des jeunes de moins de 18 ans. La somme de 10 €/jeune de moins de 18 ans a été reconduite. Compte-tenu du nombre de jeunes concernés dans chaque association, les subventions suivantes ont été accordées : Club de Volley : 250 € - Club des jeunes : 320 € - USMV Football : 650 € - Tennis de table : 170 €

Renforcement du réseau électrique à la Coussaie - Convention avec ENEDIS

Des travaux de renforcement du réseau électrique vont être réalisés par ENEDIS afin de rééquilibrer le réseau. Un câble va être tiré depuis la méthanisation jusqu'à un futur transfo construit à la Coussaie. Le câble passera en souterrain dans un chemin communal. Une convention va être conclue avec ENEDIS afin d'autoriser ce passage et créer la servitude.

Cession d'un terrain communal à la Coussaie En 1984/1985, un accord a été conclu avec un riverain de la Coussaie pour la vente d'une parcelle communale de 65m² devant sa propriété. Il s'avère que l'acte n'a jamais été passé chez le notaire. La situation va donc être régularisée.

Médiation préalable obligatoire Les agents territoriaux ont la possibilité de recourir, dans le cadre d'une expérimentation et en amont d'un recours contentieux, à la Médiation Péalable Obligatoire (MPO) à l'encontre de certaines décisions défavorables les concernant

Initialement fixée au 18.11.2020, la date limite de fin de cette expérimentation a été reportée au 31.12.2021

City-stade Une consultation des entreprises pour la création d'un city-stade aura lieu courant février. Le choix de l'emplacement n'est pas encore défini : prairie du Benet ou stade

Mobil-home Deux mobil homes ont été implantés sans autorisation sur une parcelle agricole. Une procédure va être engagée afin de les faire enlever

Prestations de services avec la Communauté de Communes - année 2021 La Communauté de Communes confie à la commune, par voie de convention, la gestion de certains équipements ou services relevant de sa compétence (bâtiments

et voirie) Le coût de la prestation reversée à la commune est fixé à 23.53 €/heure

Modification des statuts de la Communauté de Communes

Les compétences suivantes sont ajoutées :

- > Organisation de la mobilité
- > Coordination de la politique contractuelle de la CAF avec la Communauté de Communes et les communes membres

Câblage téléphonique – Les Musiciens 2 Les 1ers habitants du lotissement ont emménagé avant que le câblage téléphonique ne soit réalisé, suite à une erreur du concessionnaire. Les riverains ont dû procéder à l'installation d'une antenne et d'un ampli. Le coût de l'antenne (156 €) va être remboursé par la commune en guise de dédommagement

Paiement de facture en investissement avant le vote du budget Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement en investissement des factures suivantes :

- Vestiaires pour le périscolaire pour un montant de 847.15 € TTC
- Aménagement allée piétonne Hommeau : 3 448.80 € TTC .
- Placards + hotte logements ancienne mairie 536.21 € TTC

Séance du 4 mars 2021

Membres présents: Tous les membres en exercice.

Excusés: Mesdames Delphine MERLET, Sandra GODET, Mélanie LOIZEAU et Monsieur Thierry PINEAU

Le PV de la séance du 02/02/2020 est adopté à l'unanimité des membres présents. M Patrice ROUSSELOT a été nommé secrétaire de séance.

1 - Vote du compte administratif 2020

* **Commune**

Le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire est accepté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

	Réalisé		Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	887 218.71	1 112 408.70		
Résultat fonctionnement		225 189.99		
Section d'investissement	826 446.22	1 174 013.59	143 343.00	124 192.00
Résultat d'investissement		347 567.37	19 151.00	

• **Lotissement des Musiciens**

Le compte administratif 2020 présenté par Mme le Maire est accepté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	628.00	2.93
Résultat de fonctionnement	625.07	
Section d'investissement	0.00	0.00
Résultat d'investissement		

- **Lotissement des Musiciens 2**

	Réalisé	
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	206 091.05	383 325.65
Résultat de fonctionnement		117 234.60
Section d'investissement	123 818.37	205 303.79
Résultat d'investissement		81 485.42

Approbation du compte de gestion 2020

Le compte de gestion réalisé par le Trésor Public (équivalent du compte administratif réalisé par le Maire) est adopté à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

Affectation des résultats

Les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif doivent faire l'objet d'une affectation au budget de l'année N+1. Les affectations suivantes ont donc été décidées à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées

Commune : 46 728.06 € affectés en recettes d'investissement au c/1068 et 302 221.05 € affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du BP 2021

Lotissement les Musiciens 2:177 234.60 € affectés en recettes de fonctionnement au c/002 du BP 2021

Eclairage lotissement les Musiciens 1 et 2 - Convention avec le SyDEV

Les travaux de finition (voirie + éclairage) débiteront en juin 2021. Une convention va être passée avec le SyDEV pour la fourniture et la pose des candélabres. La participation communale s'élève à 36 136 €

City-stade

Une subvention de 24 854 € va être sollicitée auprès du Département afin d'aider au financement du projet. Pour le moment, l'emplacement n'est pas déterminé : prairie du Benet ou stade de foot

Attribution d'une subvention à l'ADMR Beaurepaire – Mesnard – Vendrennes

La commune participe aux frais de fonctionnement de l'ADMR, 4 528 heures facturées en 2020, la subvention s'élève à 2 260 €

Subvention rénovation façades: Un dossier a été validé. Le demandeur recevra une subvention de 150 €.

Adhésion à la prestation chômage du Centre de Gestion : Afin d'aider à la gestion des dossiers "chômage" (calcul des indemnités, suivi des jours indemnifiables...) il a été décidé d'adhérer à la prestation du Centre de Gestion. Coût : 42 €/mois

Paiement de factures en investissement avant le vote du budget

Le budget n'étant pas encore voté, le conseil municipal a autorisé le paiement en investissement des factures suivantes :

- Aménagement des virages de la Galerie pour un montant de 1 137.60 € TTC
- Panneaux de signalisation : 282.37 € TTC

Remboursement factures

- Restaurant scolaire Suite à une erreur de saisie, une facture pour des repas non pris va être remboursée à une famille
- Ouverture ligne téléphonique : Les frais d'ouverture de la ligne téléphonique de son logement vont être remboursés à un locataire de l'ancienne mairie

Dénomination voies

- Création 3 lots : Suite à la vente d'un fond de jardin en 3 lots, l'adresse de ces derniers sera : "impasse des Ecaillettes", provenant de l'ancien nom du champ
- Terrain à proximité de l'école : L'adresse sera 5 ter rue de la Tendresse

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Florence de CHABOT qui a donné pouvoir à Alain CHE-NOIR et Rémi SEILLER qui a donné pouvoir à Yvon BOUDEAU

Le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021 a été adopté à l'unanimité des membres présents

Madame Valérie CHENU a été nommée secrétaire de séance

1 – Vote des taux d'imposition 2021

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncier bâti	33.25% (commune + département)	34.91 % (commune + département)
Taxe foncier non bâti	42.72%	42.72%

A partir de cette année la suppression de la TH entre en vigueur, ce qui représente une perte de recettes de 370 000 €. Afin de compenser en partie la baisse des recettes fiscales, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée à la commune. L'Etat compense la différence. Malgré ces compensations, une diminution est attendue. Aussi, le conseil municipal a décidé à l'unanimité des membres présents par un vote à mains levées de procéder à une augmentation de 5% du taux de la taxe foncière sur le bâti, à savoir :

2 – Vote des budgets 2021

Commune

Le budget a été adopté à l'unanimité des membres par un vote à mains levées

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

1 531 450.05 € pour la section de fonctionnement

876 373.11 € pour la section d'investissement

Les dépenses d'investissement seront principalement consacrées :
à la fin des travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie
à l'effacement des réseaux sur la RD160 en entrée de bourg en provenance de la Roche
à l'aménagement d'un city-stade au terrain de foot
aux honoraires d'architecte pour les travaux de rénovation des salles Vendrina et de sports

Lotissement Les Musiciens 1

Le budget a été adopté à l'unanimité par un vote à mains levées

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

144 002.00 € pour la section de fonctionnement

0.00 € pour la section d'investissement

Lotissement Les Musiciens 2

Le budget a été adopté à l'unanimité par un vote à mains levées

Le total en dépenses et en recettes s'équilibre à :

224 140.93 € pour la section de fonctionnement

23 818.37 € pour la section d'investissement

3 – Rénovation de la salle Vendrina et de la salle de sports

Le plan de financement des travaux a été validé, faisant ressortir un coût d'objectif de 1 700 000 € HT subventionné à hauteur de 63.32%

4 – Approbation du Plan Local Unique Santé Social (PLUSS)

Le PLUS est divisé en 2 parties :

Le Contrat Local Santé dont le but est de lutter contre la désertification médicale

La Convention Territoriale Globale en partenariat avec la CAF, qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination en direction des familles dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité

Le PLUS se décline en une série d'actions mises en œuvre par des acteurs publics et privés, suivant les 3 axes :

Renforcer l'accès aux soins et aux services, et lutter contre le non-recours

Fluidifier les parcours de santé et de vie

Développer les actions de prévention

5 – City-stade – Choix du prestataire

Aux termes de la consultation organisée en mars, l'entreprise SPORTINGSOLS a été retenue pour un montant de 58 918.50 € HT. Le city-stade sera implanté au stade de foot, les bâtiments de France ayant refusé l'implantation dans la prairie du Benet

6 – Effacement des réseaux RD160 – Convention avec le SyDEV

Des aménagements de voirie seront réalisés en 2022, en entrée de bourg en provenance de la Roche/Yon. Dans le cadre de ces travaux, les réseaux vont être effacés en fin d'année. Les effacements sont estimés à 342 295 € avec une participation communale à hauteur de 121 846 €

7 – Subvention au Secours Catholique de St Fulgent

Une subvention de 100 € sera versée au Secours Catholique

8 – Remboursement visite médicale

Suite à un arrêt maladie, un agent a passé une visite médicale auprès d'un médecin agréé afin de l'autoriser à reprendre son poste. Ayant réglé le coût de la visite (25€), celui-ci va lui être remboursé



Très dynamiques malgré les annulations dues à la pandémie, les ENFANTS du CME ont eu d'autres idées, en particulier ils réalisent une enquête auprès de leurs copains d'école des classes du CE2-CM1 et CM2, afin d'obtenir une liste d'ouvrages qu'ils souhaiteraient pouvoir trouver à la bibliothèque de Vendrennes. Ils doivent remettre cette liste au prochain Conseil du CME, soit le 20 avril 2021.

Dans un premier temps les Bénévoles vont essayer de voir si les ouvrages sont déjà dans le réseau, si tel est le cas, elles feront en sorte de les faire venir pour une durée d'environ 1 mois à la Bibliothèque de Vendrennes et un espace dédié à ces ouvrages sera

mis en place. Sinon elles essaieront de commander le maximum d'ouvrages de cette liste.

Par ailleurs, le CME va être chargé de réfléchir aux choix de nouveaux jeux à installer au parc du Benêt où ils ont effectué début Mars une opération nettoyage bien utile.

MERCI À EUX !



Et maintenant place à leurs BLAGUES...



Un chien et son maître sont sur un bateau. Le chien pète, l'homme tombe à l'eau et se noie.

Quelle est la race du chien ?

Un pèt qui noie (pekinois)

A l'école la maîtresse demande :
Dans la phrase

"Le voleur a volé les poires", où est le sujet ?

Sûrement en prison,
répond un élève!



Un petit serpent demande à sa mère :



- Maman est-ce que je suis venimeux ?
- Non, pourquoi ?
- Ouf, parce que je me suis mordu la langue.

Monsieur et Madame Assé ont une fille, comment s'appelle-t-elle ?



AMBRE (embrassé)

2 Patates traversent une route. L'une d'elle se fait écraser, l'autre s'écrie :
« Oh Purée ! »



Une fourmi et un pou font la course. Qui gagne ?



Le pou car il est en tête.

Une petite fille dit à Toto :

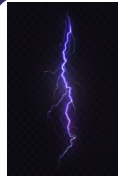
- Dis, plus tard tu voudras bien te marier avec moi ?

- Ah non, j'aimerais bien mais malheureusement je ne peux pas, dans ma famille on se marie tous entre nous.

- Comment S'étonne la fillette.

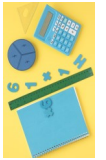
- Grand-père s'est marié avec grand-mère, papa s'est marié avec maman, mon oncle s'est marié avec ma tante,

Quel est le comble pour un tonnerre ?



De se faire gronder

Pourquoi un cahier de maths est-il toujours triste ?



Car il a des problèmes

Mon 1^{er} est la 1^{ère} lettre de l'alphabet
Mon 2^{ème} est le liquide rouge dans le corps
Mon 3^{ème} est la fille de mes parents
Mon tout sert à monter les étages

UN ASCENSEUR



- Allô !
- Allô ! Tu connais Sarah ?
- Non
- Sarah Croche (ça raccroche !)



On me dit que les cerfs ne savent pas voler, mais quand je regarde le ciel, je vois des cerfs-volants.



HORAIRES DES SERVICES

Mairie

	Semaine paire	Semaine impaire
Lundi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Mardi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Mercredi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Jeudi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00
Vendredi	09.00 - 12.00	09.00 - 12.00 14.00 - 18.00
Samedi	09.00 - 12.00	Fermé



02 51 66 08 22

Agence Postale

Mardi - Vendredi 14.00 - 17.00

Samedi 09.00 - 12.00



02 51 66 06 27



www.vendrennes.com



accueil@vendrennes.fr



[instagram.com/vendrennes](https://www.instagram.com/vendrennes)



[facebook.com/vendrennes](https://www.facebook.com/vendrennes)

